

Programme Indicatif Multiannuel 2021-2027 pour le BURUNDI

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE dans le pays partenaire

Le Burundi est petit pays enclavé de la région des grands lacs qui se caractérise par une grande fragilité, tant sur le plan institutionnel que socio-économique et environnemental. Le pays est actuellement en train de sortir d'une longue période marquée par un certain isolement et de tensions politiques internes et régionales. Des mesures appropriées dans le cadre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, s'appliquent au Burundi à la suite de la décision du Conseil de 2016. Le premier semestre de 2021 a été marqué par plusieurs développements positifs sur le plan politique, y compris la reprise du dialogue politique UE- Burundi.

Les intérêts de l'UE au Burundi sont multiples, justifiant un engagement de l'UE avec et pour le Burundi tant sur le plan politique que de la coopération (tout en respectant les mesures appropriées en place en vertu de l'article 96) : (i) stabilisation politique et renforcement des institutions, et réduction des situations de dépendance humanitaire, de façon à réduire les risques d'instabilité et d'insécurité tant au niveau national mais surtout de la sous-région; (ii) développement économique durable et inclusif du pays, y compris dans le cadre de la sous-région, en contribuant à la transposition des normes légales et de qualité pour une gestion et une exploitation des ressources naturelles responsable écologiquement et socialement ; (iii) développement d'un modèle d'État basé sur des normes démocratiques et le respect des Droits de l'Homme (iv) à ce que le Burundi reste ancrée dans un multilatéralisme effectif, dans le contexte des Nations Unies, de l'Union africaine et de la sous-région.

Compte tenu de la fragilité structurelle du pays, la priorité, confirmée aussi par la programmation conjointe 2019-2022, sera donnée (i) au renforcement de la résilience des institutions et de la société, et (ii) à la création des bases pour un développement durable à moyen et long terme.

1.1. Base de programmation

Le Plan National de Développement 2018-2027 (PND) du Burundi et son plan quinquennal d'actions prioritaires ont été présentés à la communauté internationale en août 2018. Malgré ses faiblesses, entre autre des prévisions de croissance pas réalistes et l'absence d'une analyse des risques, le PND est le principal document de référence pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en matière de stratégie de développement du pays. Le PND vise expressément le développement durable, le renforcement de la résilience économique et communautaire et il intègre de façon pertinente le changement climatique dans ses dimensions d'adaptation et de mitigation. Il est complété par un document assez général de priorisation des ODD.

Le PND est partiellement cohérent avec les priorités et les intérêts de l'UE. Il existe une bonne cohérence en particulier en ce qui concerne le pacte environnemental, la croissance inclusive et la création d'emplois, y inclus dans sa dimension de « capital humain ». La lutte contre la corruption, la gouvernance locale, les droits humains et la consolidation de la démocratie représentent des objectifs importants du PND, même si leur déclinaison pratique ne correspond que partiellement aux priorités et valeurs universelles. Le PND présente l'intégration régionale essentiellement comme une opportunité de développement économique, tandis que l'évaluation pays l'identifie comme un défi clé pour la stabilité du pays et de la région.

En conclusion, le PND doit être pris en compte au moins en termes d'orientation et de priorisation des politiques de développement. Pour avoir des orientations réalistes au niveau budgétaire il faut en revanche s'appuyer sur la programmation sectorielle, quand elle existe.

Le PND a été pris en compte dans l'exercice entre l'UE et les États-Membres présents dans le pays (Belgique, Pays-Bas, France, Allemagne) et la Suisse, qui a abouti fin 2019 un document « vision conjointe 2019-2022 »¹, qui propose des orientations stratégiques communes pour cadrer l'aide européenne.

Étant donné que le PND couvre toute la durée du PIM il pourrait aider, avec le document « vision conjointe 2019-2022 », à aligner progressivement les cycles de programmation des EM et de l'UE.

1.2. Statut de la programmation conjointe

Un document simplifié de programmation conjointe, la « vision conjointe 2019-2022 », a été transmis au siège. Compte tenu de l'absence de dialogue avec les autorités, il a été décidé de se limiter à développer une « vision conjointe » visant à améliorer la cohérence globale et à maximiser les synergies de l'action européenne au sens large (UE, EM et Suisse). Cette vision est un cadre de référence commun qui ne peut pas se substituer aux documents bilatéraux de programmation classique. En revanche, elle peut encadrer leur préparation, ayant identifié des orientations stratégiques alignées sur le nouveau Plan National de Développement 2018-2027 et sur les ODD² et cohérentes avec le consensus européen et l'alliance Europe-Afrique. C'est ainsi que le PIM 2021-2027 découle directement de l'analyse pays et de la vision conjointe.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le pays partenaire

Au vu de la persistance du contexte de fragilité, il a été estimé³ qu'il faut prioriser : (i) la stabilisation de la situation socioéconomique, (ii) le renforcement de la résilience des populations, et (iii) l'amélioration de la gouvernance, des processus démocratiques et de l'État de Droit, en vue de promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans le pays et la région. Pour ce faire, trois domaines prioritaires ont été identifiés pour la coopération de l'UE avec le Burundi : (1) Croissance inclusive, verte, durable et créatrice d'emploi ; (2) Développement humain et services de base ; (3) Bonne gouvernance et État de droit. Chacun d'eux s'articule sur différents secteurs qui se complètent et s'intègrent fortement l'un avec l'autre. De plus, l'approche basée sur les droits et l'égalité des genres seront au centre de l'aide européenne dont l'efficacité et l'impact seront renforcés à travers l'alphabétisation numérique et l'introduction d'outils numériques adaptés au contexte. Le nexus « humanitaire – développement – paix » sera appliqué de manière systématique.

Ainsi, le premier domaine prioritaire est à caractère économique tout en intégrant une forte dimension environnementale suivant la logique du pacte vert européen et plus spécifiquement du partenariat pour la transition verte et l'accès à l'énergie. Il prévoit : (i) la création de valeur dans le secteur agricole (chaines de valeur durables et équitables), celui-ci étant le principal secteur d'activités et source de revenus de la population burundaise ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable, s'agissant d'un facteur essentiel du développement socioéconomique ; (iii) la gestion durable de l'environnement (protection du capital naturel et des services écosystémiques) et plus spécifiquement des ressources naturelles (forêts, eaux,

¹ En raison des mesures appropriées en application de l'Article 96 de l'Accord de Cotonou décidées par le Conseil en mars 2016, aucun dialogue n'a associé les autorités du Burundi à l'UE et ses États-Membres.

² En absence de dialogue avec les autorités, il a été impossible de réaliser un processus consultatif pour valider ces choix.

³ Dans le cadre de l'analyse pays et de l'exercice de programmation conjointe.

biodiversité) qui sont menacées par la forte densité et croissance démographique, par l'intensification des activités économiques et par les effets du changement climatique.

Le deuxième domaine prioritaire est axé sur le développement humain. Il vise à répondre à des besoins sociaux de base contribuant ainsi, avec le premier domaine prioritaire, au partenariat pour la croissance durable et la création d'emplois : (i) l'accès à la santé – visant la couverture sanitaire universelle, (ii) l'accès à l'eau et à des services d'hygiène et d'assainissement, et (iii) l'éducation fondamentale et la formation professionnelle, composante importante de tout investissement dans le capital humain (et dès lors en lien direct avec le domaine 1). L'éducation supérieure sera prise en compte à travers le programme ERASMUS+.

Il n'y a pas de développement durable possible sans la bonne gouvernance et un contexte qui offre la stabilité, la paix, la justice et réconciliation et le respect des droits humains. Pour cette raison le troisième domaine prioritaire contribue directement au partenariat pour la paix, la sécurité et la gouvernance, ainsi qu'en partie au partenariat pour la croissance durable et l'emploi. Il s'articule autour du renforcement (i) de la démocratie et de la paix, (ii) de la justice et des droits humains, et (iii) de la gouvernance économique et du climat des affaires. La culture sera intégrée de façon transversale, comme moyen pour renforcer la liberté d'expression et la création d'opportunité d'emplois, en particulier pour les jeunes.

La prévention des risques de désastres naturels (sécheresses, inondations, glissements de terrain, etc.), sanitaires (malaria, choléra, Covid-19, Ébola), et l'adaptation au changement climatique seront intégrés de façon transversale. Cela permettra de renforcer l'approche nexus « humanitaire – développement – paix », ainsi que la résilience des populations.

Les trois domaines prioritaires contribuent également au partenariat pour la transformation numérique et les défis liés à la migration et à la mobilité. La numérisation, à partir de l'alphabétisation numérique, sera intégrée de façon transversale dans l'aide européenne afin d'en renforcer l'efficacité et l'impact. Tandis que les opérations prévues dans le cadre des trois domaines prioritaires cibleront de manière inclusive aussi les population déplacées, réfugiées et retournées afin qu'elles puissent jouir de leurs droits socioéconomiques (domaines 1 et 2) et humains (domaine 3).

1.4. Justification et contexte

L'approche multisectorielle proposée se justifie par l'extrême fragilité du pays sur le plan institutionnel, socioéconomique et environnemental. Le Plan National de Développement (PND) 2018-2027 traduit la réponse du Burundi à ces défis identifiant 16 axes d'intervention, dont la plupart est couvert par les trois domaines prioritaires de ce programme indicatif. De même, ces trois domaines découlent directement des priorités politiques identifiées par l'analyse pays et ils avaient été déjà inscrits dans la « Vision conjointe ». Enfin, ils s'inscrivent dans le Nouveau Consensus européen pour le développement, ainsi que dans les priorités stratégiques du nouveau Partenariat UE – ACP et de la Stratégie Globale avec l'Afrique.

Domaine prioritaire 1 : croissance inclusive, durable, verte et créatrice d'emplois

Près de 85% des burundais vit en-dessous du seuil de pauvreté (BM, 2020), seulement 5% de la population a accès à l'électricité⁴, environ 98% utilise le bois et le charbon comme seule source d'énergie pour la cuisson. Le secteur agricole est la source principale d'alimentation et assure l'essentiel des revenus⁵ pour la majorité de la population. Il est caractérisé par un faible niveau de productivité, une disponibilité limitée de terres arables, la perte de fertilité et

⁴ La consommation électrique au Burundi est très faible : environ 30 kWh/hab/an contre une moyenne africaine de 150 kWh/hab/an.

⁵ Programme Alimentaire Mondiale & Rép. du Burundi, Analyse de sécurité alimentaire en situation d'urgence au Burundi, Mars 2017.

l'existence de nombreux conflits fonciers⁶. À cela s'ajoute la forte pression et croissance démographique (436 hab/Km² et 3,5%, respectivement), la surexploitation et la pollution conséquentes de l'environnement qui entraînent la réduction des forêts⁷, la dégradation accélérée des sols et des ressources naturelles y inclus l'eau⁸, et menacent la biodiversité tant terrestre qu'aquatique. Dans ce contexte, 44,6% des ménages se retrouvent en insécurité alimentaire⁹ dont 9,7% en forme sévère et 56% des enfants souffrent de malnutrition chronique. Enfin, cette situation augmente la vulnérabilité du pays au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Comme l'agriculture est la principale source de revenu et d'alimentation de la population, l'énergie est un catalyseur pour la croissance socioéconomique et la dégradation des ressources naturelles mine la stabilité et le développement du pays, le premier domaine prioritaire identifié s'attaque aux principaux défis de ces secteurs. À savoir, (i) le développement d'une agriculture durable et résiliente ouverte au marché national et régional, avec une attention particulière à l'inclusion des jeunes et des femmes ; (ii) l'accès équitable à une énergie fiable, moderne et durable, avec une attention particulière à la production électrique sous forme de mini-réseaux, la distribution de l'électricité, le cadre réglementaire et la gestion du système. L'amélioration de l'efficacité énergétique pour la cuisson et le développement de combustibles alternatifs au bois/charbon complètent ce volet ; (iii) le renforcement de la gouvernance environnementale y inclus la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles (eau, halieutiques, bois, ...) pour assurer la durabilité des services écosystémiques.

Les futures interventions sous ce domaine prioritaire 1 vont contribuer significativement à la Contribution Déterminée au niveau National du Burundi, en particulier à ses objectifs conditionnels, tant en matière d'atténuation que d'adaptation au changement climatique, y compris : (atténuation) promotion des énergies renouvelables et électrification en milieu rural ; vulgarisation et promotion des foyers améliorés ; foresterie rurale et fruiticulture ; réhabilitation des milieux dégradés (bassins du Congo et de la Bugesera) ; (adaptation) valorisation de cultures vivrières à haut potentiel et résilientes au CC ; diffusion de semences de qualité ; intégration des systèmes agro-sylvo-pastoraux et gestion durable des ressources naturelles ; améliorer la gestion des eaux de pluie et la résilience des systèmes EAH ; protéger les zones inondables ; densification du réseau électrique de Bujumbura.

Domaine prioritaire 2 : développement humain et services de base

L'état de santé de la population burundaise reste précaire et ceci dépend des déterminants sociaux de la santé mais aussi des faibles performances du système de santé. 56% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, le taux de mortalité lié à la grossesse est de 334 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, 1 enfant sur 20 meurt avant d'atteindre son premier anniversaire et globalement le risque de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire est de 78%¹⁰. Le paludisme est la principale maladie endémique qui affecte cycliquement la plupart de la population et la première cause de mortalité dans les hôpitaux et centres de santé¹¹. Malgré les progrès obtenus, notamment grâce aussi aux investissements de l'UE, les défis dans ce secteur restent significatifs en termes de capacités du personnel, d'équipements, de disponibilité des intrants et de qualité et d'accessibilité des soins. La gratuité des soins est assurée seulement pour les enfants jusqu'à 5 ans et pour les

⁶ Cette situation est aggravée par le retour massif réfugiés burundais de l'extérieur, de plus de 100 000 déplacés et de 80 000 réfugiés congolais.

⁷ Le taux de déboisement est estimé à 2% par an.

⁸ Le lac Tanganyika est la deuxième réserve d'eau douce de la planète.

⁹ Enquête Nationale Sur La Situation Nutritionnelle et La Sécurité Alimentaire au Burundi (ENSNSAB) - décembre 2018.

¹⁰ EDSB III 2016-2017

¹¹ Annuaire de Statistiques sanitaires de 2019, MSPLS 2020.

femmes enceintes et pour certaines pathologies couvertes par des programmes spécifiques. Pour le reste de la population, les soins sont payants et, la plupart du temps, inabordables.

Le manque d'installations sanitaires adéquates et les mauvaises pratiques d'hygiène demeurent d'ailleurs un obstacle majeur à l'amélioration de la santé de la population : seulement 61% de la population a accès à l'eau potable (57% en milieu rural), 46% dispose d'un service d'assainissement de base (42% en milieu urbain) et 6% d'un service d'hygiène adéquat (dispositif de lavage des mains dotés d'eau et de savon)¹².

La structure démographique du pays, caractérisée par 65% de la population de moins de 25 ans et 33% entre 10 et 24 ans, représente un des principaux défis pour le développement du Burundi. Par ailleurs, les faibles qualité et accès aux services de base, entre autres à la santé reproductive, la persistance des inégalités, le faible niveau de compétences¹³ et le taux élevé de chômage, le manque de ressources et d'opportunités et la pauvreté généralisée compromettent l'avenir des jeunes et, plus en général, le développement socioéconomique du pays.

C'est ainsi que le deuxième domaine prioritaire vise le développement du capital humain, à la fois comme préalable et composante essentielle du développement socioéconomique durable. L'accès équitable et non discriminatoire de la population burundaise, en particulier des femmes et des jeunes, à des services de base de qualité dans les domaines (i) de la santé, (ii) de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement et (iii) de l'éducation fondamentale et la formation professionnelle, sera aussi renforcé.

Domaine prioritaire 3 : Bonne gouvernance et État de Droit

Au Burundi on observe un niveau persistant de violations des droits de l'homme¹⁴, une grande faiblesse de l'État de Droit, une impunité et un manque de redevabilité¹⁵ généralisée. Les tensions politiques et sécuritaires du passé ont entraîné un déclin du dialogue démocratique, ainsi que d'importants déplacements de la population¹⁶, dont une partie des acteurs politiques et de la société civile. Malgré les récentes ouvertures et gestes concrets du président (réouverture de médias, libération de détenus, renforcement de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme – CNIDH), des restrictions continuent à peser notamment sur le droit à la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information. En 2020 le Burundi occupait la 160^{ème} position sur 180 pays dans le classement de la liberté de la presse de Reporters sans Frontières.

Les faiblesses de l'État de Droit et l'étroitesse de l'espace politique sont confirmés par l'*Ibrahim index*¹⁷. Les données montrent que la gouvernance s'est dégradée pendant les dix dernières années (2010-2019). L'inadaptation du cadre juridique et l'insuffisance de personnel qualifié, de moyens matériels, financiers et logistiques constituent des obstacles majeurs à une bonne administration de la justice au Burundi. Côté gouvernance économique et climat des affaires, la situation est également préoccupante. L'augmentation du budget de l'État est couverte en grande partie par l'augmentation du déficit budgétaire. L'endettement global du

¹² Joint Monitoring Programme WHO-UNICEF

¹³ Après l'école fondamentale la plupart des jeunes abandonnent les études. Par ailleurs l'offre de formation professionnelle, technique ou enseignement des métiers est fort limitée avec des offres de formation qui ne sont pas en adéquation avec le marché de l'emploi.

¹⁴ Le rapport de la Commission d'enquête pour le Burundi publié le 17 septembre 2020 a décrit plusieurs violations graves des droits de l'homme, y compris des crimes contre l'humanité, commises depuis 2018 et pendant les élections présidentielles, législatives et locales de 2020 dont les auteurs sont souvent les autorités publiques, les forces de l'ordre, le Service National de Renseignement (SNR) ou des jeunes constitués en milices du parti au pouvoir (Imbonerakure).

¹⁵ En matière de redevabilité des autorités envers la société civile, le Burundi est 165e sur 180. Transparency international, 2020. Le rapport 2020 de Trial International a mis en évidence les faiblesses du système judiciaire et le climat d'impunité qui sont les principaux obstacles qui empêchent l'accès des victimes à leurs droits.

¹⁶ Malgré le mouvement de retour démarré en 2019, plus de 300 000 réfugiés burundais se trouvent encore dans les pays de la région. <https://data2.unhcr.org/en/situations/burundi>

¹⁷ En 2019 le Burundi est 44^{ème} sur 54 pays africains avec une notation de 36.9 alors que la moyenne pour l'Afrique est 48.6 <https://iiag.online/app.html?loc=BI&meas=GOVERNANCE&view=table>

pays est sensiblement augmenté, la pénurie de devises étrangères pénalise l'économie et favorise le développement de toute sorte de trafics. Le Burundi est au 166^{ème} rang sur 190 dans le rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale (2020) et au 165^{ème} rang sur 179 dans l'Indice de perception de la corruption 2020 de Transparency International.

Dans ce contexte, le troisième domaine prioritaire identifié contribuera à relever les principaux défis en matière de (i) culture et processus démocratiques avec une attention particulière aux aspects liés à la réconciliation et à la gestion de la mémoire ; (ii) État de droit, avec un focus spécifique sur l'accès à la justice et aux droits humains, y inclus les droits socioéconomiques ; (iii) gouvernance économique et en particulier de climat des affaires à travers le développement d'un cadre réglementaire facilitant le commerce et les investissements.

Les **leçons apprises** des actions passées et en cours sont capitalisées et vont aider à mieux calibrer les nouvelles actions à mettre en œuvre : (i) une approche intersectorielle sera privilégiée, pour favoriser au maximum la cohérence, la complémentarité et les synergies entre les interventions dans différents secteurs. Cette approche permettra également de maximiser l'impact sur la résilience¹⁸ ; (ii) l'approche Nexus sera également appliquée. Il s'agira en particulier de soigner la cohérence et complémentarité entre la prévention, la réponse humanitaire, la réhabilitation et le développement. Les opérations de développement vont ainsi intégrer une composante de prévention des risques (préparation aux urgences sanitaires, gestion de risques de désastres, etc.) et prévoir une certaine flexibilité pour répondre aux éventuelles crises ; (iii) l'implication du secteur privé sera également recherchée à tous les niveaux dans le but de renforcer la durabilité et l'effet levier de l'aide européenne¹⁹ ; (iv) il faudra soigner la reprise du dialogue sectoriel avec les autorités pour renforcer l'efficacité de l'aide européenne²⁰ ; (v) pour compenser l'augmentation de risques de conflits et de marginalisation socioéconomique liée au retour massif des réfugiés burundais et aux nombreux déplacés internes et aux réfugiés congolais, il faudra rechercher des solutions durables adoptant une approche « communautaire » qui inclut tous les groupes de population. Cette approche inclusive sera adoptée par toutes les opérations ce qui permettra de répondre aux besoins des populations victimes des déplacements; (vi) il faudra également intégrer la gestion de la mémoire pour renforcer la réconciliation nationale, prévenir le risque de conflit et jeter les bases pour le développement durable ; (vii) malgré les progrès de ces dernières années, l'expérience montre que l'intégration de la dimension genre doit être renforcée à plusieurs niveaux (analyse du contexte et mise en œuvre et suivi de l'aide) ; (viii) enfin, la prise en compte des jeunes, de leurs besoins et aspirations est fondamentale pour le développement du pays.

Pendant ces dernières années, l'environnement juridique et réglementaire est devenu de plus en plus contraignant pour les **organisations de la société civile** (OSC) nationales ou internationales. En général, les autorités les assimilent à l'opposition et elles ont beaucoup de réticences à les impliquer dans la définition, l'exécution et le suivi des politiques et des stratégies de développement. Le rôle des OSC dans le développement du pays reste cependant incontournable. Elles sont en effet responsables de la mise en œuvre d'une grande partie de l'aide au développement et cela d'autant plus que les principaux bailleurs, UE incluse, leur confient l'exécution de nombreuses actions de développement. Ainsi, même dans le cas d'une normalisation rapide des relations entre le Burundi et l'UE, ce qui rendra possible l'aide directe

¹⁸ La « mesure d'appui à la résilience » (DEC 40082) montre la validité de l'approche multisectorielle. Elle est composée par trois volets qui se renforcent mutuellement (sécurité alimentaire et nutritionnelle, énergie et santé) et complétée par une action transversale de prévention de risque de désastres. L'évaluation de l'impact sur la résilience des populations bénéficiaires est en cours.

¹⁹ Il s'agira de renforcer les capacités entrepreneuriales des micro, petits et moyens entrepreneurs, mais également de créer des opportunités pour les investisseurs privés à travers aussi la mobilisation d'une au plusieurs composantes du Plan d'Investissement Extérieur.

²⁰ Le contexte créé par l'application des mesures appropriées et les tensions avec les autorités qui en sont découlées, ont rendu particulièrement difficile la collaboration avec les autorités, ce qui a créé de nombreux obstacles à la mise en œuvre de l'aide.

aux autorités, les OSC resteront des interlocuteurs incontournables pour l’opérationnalisation de l’aide européenne.

1.5. Durée du PIM et option de synchronisation

Le PIM est chronologiquement aligné au PND qui couvre la période 2018-2027, cependant, n’existait pas de mécanisme de suivi, ni de rapportage, ce plan reste un cadre de référence général. Un nouveau plan (Programme national de capitalisation de la paix, 2021-2027) priorisant les actions prévues par le PND sur la base des six priorités du nouveau président (bonne gouvernance, protection sociale des retraités et d’autres vulnérables, santé publique, agriculture, élevage et infrastructures socio-économiques, emploi des jeunes dans l’industrialisation du pays, paix et réconciliation) vient d’être présenté à la communauté internationale le 25 mai 2021. Il n’est pas accompagné d’un plan opérationnel, ni de budget. Il est donc encore prématuré d’évoquer une possible synchronisation du PIM avec ce plan.

Étant donné que le PIM et les IEE s’alignent sur les priorités partagées identifiées par la vision conjointe 2019-2022 et l’analyse pays, ils devraient représenter le cadre de référence commun pour les programmations à venir des EM. Le PIM donne également l’opportunité aux EM de synchroniser leurs programmations respectives d’autant plus que, (i) la Belgique va d’abord étendre la programmation actuelle de deux ans, de 2022 à 2024, dans l’attente de décider de lancer une nouvelle programmation et (ii) les Pays Bas en 2022 vont démarrer les réflexions pour la nouvelle stratégie de coopération 2023-27.

La révision à mi-parcours de ce programme et des autres programmes indicatifs pluriannuels est prévue pour 2024. Sans préjudice de l’examen à mi-parcours, un examen ad hoc est prévu en fin d’année 2023 pour les raisons précédemment indiquées.

2. Soutien de l’UE par domaine prioritaire et propositions d’initiatives “Équipe Europe”

2.1. Domaine prioritaire 1: Croissance inclusive, verte, durable, et créatrice d’emploi.

Ce domaine s’articule sur trois secteurs-clés pour le développement socioéconomique du pays : (i) Agriculture et chaînes de valeur durables et résilientes (Code CAD 311) ; (ii) Énergie renouvelable (Code CAD 230) ; (iii) Ressource naturelles (Code CAD 410). Chacun de ceux-ci reprend plusieurs axes du PND et contribue à plusieurs ODD²¹. Un certain nombre d’aspects et d’approches seront pris en compte dans les futures interventions²².

Plusieurs risques et les mesures d’atténuation y correspondantes ont été identifiés :

Principaux risques	Mesures d’atténuation
La croissance démographique annihile les bénéfices de la croissance et aggrave la pression sur les ressources naturelles	Planification familiale couplée à la lutte contre la malnutrition, éducation au changement de comportement et mesures d’équité de genre et émancipation féminine intégrées dans tous les projets. Renforcement du dialogue sectoriel avec les autorités pour renforcer le contrôle et la diffusion de techniques/modalités de gestion durable des RN
Aggravation des variations météorologiques (sècheresse, précipitations) sous l’effet du changement climatique	Promotion de variétés résistantes aux chocs climatiques ; augmentation des capacités de stockage et conditionnement ; agroforesterie ; travaux de rétention/canalisation de l’eau

²¹ Cf. tableau en annexe (3c).

²² Cf. tableau en annexe (3b).

Faible engagement, manque d'adhésion des autorités	Plaidoyer auprès des autorités en coordination avec PTF et les OSC. Renforcement du dialogue sectoriel
Obstacles liés à la réglementation et législation, lois PPP, lois tarifaires, environnementales, etc.	Plaidoyer auprès des autorités, assistance technique et renforcement des capacités institutionnelles
Manque ou insuffisance de ressources nationales pour assurer la durabilité des investissements (ouvrages / installations / services, etc.)	Renforcement de la coordination avec les PTF et de l'implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources sur le moyen-long terme. Renforcement des capacités institutionnelles pour la planification budgétaire des secteurs concernés

Les OSC seront impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des actions découlant des trois secteurs. Compte tenu des faiblesses des institutions burundaises, elles sont des acteurs incontournables pour atteindre directement les groupes ciblés par l'aide européenne. Elles joueront également un rôle fondamental dans la coordination et le dialogue sectoriel avec les autorités burundaises en vue de maximiser leur adhésion et pour assurer la cohérence et l'alignement des actions envisagées avec les priorités nationales.

2.1.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Le domaine prioritaire 1 prévoit un objectif spécifique : OS 1.1 « *Les revenus des populations rurales et l'utilisation durable des ressources naturelles sont améliorés* ». Pour ce faire, il est prévu de contribuer (i) au développement des chaînes de valeur durables et équitables du secteur agricole dont dépendent la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays et les revenus de la plupart des Burundais ; (ii) au développement du secteur énergétique en privilégiant l'accès équitable pour tous²³ à une énergie propre et permettant la réalisation d'activités productives; (iii) à l'amélioration/renforcement de la gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement, de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique ; (iv) à l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des trois secteurs visés. La numérisation sera intégrée dans les opérations afin d'en améliorer l'efficacité et l'impact. Les opérations menées au niveau national devraient être renforcées et complétées par des actions au niveau régional, en particulier en ce qui concerne l'interconnexion des réseaux électriques, des réseaux de transport, ainsi qu'en matière de gouvernance économique, environnementale et de gestion des ressources naturelles.

2.1.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Pour faciliter la synthèse, les résultats escomptés sont présentés regroupés en fonction des secteurs couverts:

1.1.1 La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée.

1.1.2 Des chaînes de valeur agricoles durables²⁴ sont renforcées.

1.1.3 L'aménagement du territoire et la gestion des terres sont améliorés, en particulier au niveau des ménages et des communautés.

Ces résultats seront atteints à travers plusieurs actions fortement intégrées et complémentaires. Il s'agira d'appuyer au niveau technique, financier et réglementaire la production, la transformation et la commercialisation des produits de filières agricoles sélectionnées, avec une attention particulière à l'atténuation des impacts sur l'environnement, ainsi qu'à l'inclusion financière des très petites, petites et moyennes entreprises privées. Les interventions futures

²³ Principe véhiculé par « SE4ALL »

²⁴ Cf. annexe 3a : définition de la « durabilité » appliquées aux chaînes de valeurs agricoles, en annexe.

pourront se baser sur les acquis obtenus par, d'une part, les études de type « VC4D²⁵ » déjà réalisées sur les filières banane et lait, et d'autre part par le projet de « Soutien à l'Entrepreneuriat dans le Secteur agricole (SESA) » (PIN 11^e FED), dont la mise en œuvre va démarrer en 2022 (la convention de financement a été signée le 15 Octobre 2021 par le Ministre des Finances). Ainsi, la préservation des milieux naturels et des services écosystémiques et la gestion/prévention des crises et des catastrophes naturelles seront intégrées de manière transversale, à l'instar de la question foncière et de la gestion des conflits entre individus et communautés²⁶ hôtes, déplacés, retournés et réfugiés. Les autorités locales seront également fortement impliquées dans ces activités, ainsi que, là où c'est approprié, les structures déjà existantes et promues par la politique sectorielle d'agriculture et d'élevage, telles que les coopératives et « centres de rayonnement²⁷ ». L'effet de ces interventions permettra d'améliorer sensiblement la disponibilité en aliments de qualité accessibles à toute la population et de prévenir la malnutrition chronique. Des actions de sensibilisation et d'éducation alimentaire compléteront l'intervention en matière de nutrition²⁸. Dans la mise en œuvre de ces actions une attention particulière sera consacrée à la notion de 'travail décent', afin de promouvoir des rémunérations et des conditions de travail dignes.

1.1.4 Le réseau national de distribution de l'électricité est réhabilité et étendu.

1.1.5 L'accès à des services d'énergie fiable, moderne et durable²⁹ en milieu rural est amélioré.

La réhabilitation du réseau de distribution existant et son extension, en particulier en milieu urbain, permettront de réduire les pertes et d'augmenter l'accès à l'électricité, ce qui contribuera à la croissance économique et permettra une utilisation optimale de l'offre électrique qui sera disponible dans les années à venir, suite à l'achèvement des centrales hydroélectriques en construction et aux interconnexions avec les pays voisins (RDC, Rwanda et Tanzanie)³⁰. En milieu rural, l'action se focalisera principalement sur l'efficacité de l'énergie de cuisson (vulgarisation de foyers améliorés, de meilleurs techniques de carbonisation, de l'utilisation de combustibles alternatifs au bois et au charbon végétal). La construction de mini-réseaux isolés (solaires, hydroélectriques ou hybrides) sera aussi visée. Le secteur privé sera invité à participer dans les investissements compte tenu de la possibilité de réaliser des partenariats publics-privés et la mobilisation d'outils spécifiques pour faciliter sa participation tels que le plan d'investissement extérieur³¹.

1.1.6 La gouvernance du patrimoine forestier, des aires protégées et parcs nationaux, de la biodiversité, des ressources en eau et halieutiques est améliorée.

Cela se traduira par des actions telles que la délimitation et la protection des principales aires protégées et parcs nationaux, le renforcement des capacités de gestion y inclus la lutte contre le braconnage, etc. Des actions pour freiner la déforestation et stimuler la reforestation seront entreprises. Des mesures spécifiques de protection et de contrôle des ressources halieutiques, ainsi que d'amélioration de leur exploitation et de leur gestion tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont également prévues. Pour préserver et valoriser durablement les ressources en eau, des actions de protection des zones de captage de l'eau et de respect du

²⁵ « Value Chain for Development », méthode d'évaluation de chaînes de valeur sur les plans économique, social et environnemental, développée par l'unité INTPA.F3 ;

²⁶ En lien avec le résultat 3.1.1 et 3.14. L'accès à la terre est une des principales sources de conflits entre individus et communautés.

²⁷ Document d'orientation de la politique d'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (DOPEAE), adopté et publié en février 2021.

²⁸ Les actions de lutte et prévention de la malnutrition chronique seront complémentaires et intégrées aux actions de prise en charge de la malnutrition aiguë (résultat 2.1.1 et 2.1.1).

²⁹ Cf. annexe 3a : définition de la « durabilité » appliquée à l'énergie, en annexe.

³⁰ L'UE a investi des ressources très importantes au niveau national et régional pour la construction de barrages et lignes de transmission et d'interconnexion régionale (Jiji Mulembwe, Ruzizi II et III, Rusumo Falls, interconnexion Rwanda-Burundi, etc.)

³¹ Une fenêtre ElectriFI pour le Burundi sera ouverte au cours de 2021. Elle facilitera les investissements du secteur privé en matière d'énergie.

périmètre de protection/zones tampons seront soutenues³². Les communautés (hôtes, déplacés, retournés, réfugiés) et en particulier les jeunes, femmes et hommes, ainsi que les autorités locales seront directement impliquées. Ces actions seront fortement intégrées et complémentaires à celles prévues dans le cadre des résultats 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3.

1.1.7 Le cadre réglementaire des secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de l'environnement est amélioré.

Dans la mesure du possible³³, des appuis spécifiques, également à travers les programmes Twinning et/ou TAIEX, seront mobilisés pour accompagner les autorités dans l'établissement d'un cadre légal et réglementaire moderne, pour garantir la viabilité et renforcer les capacités de gestion des organes et structures préposés à la gouvernance et gestion des différents secteurs. Une attention particulière sera donnée au cadre légal pour permettre les investissements du secteur privé et les partenariats publics privés (PPP).

2.1.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

L'atteinte des résultats précédemment cités sera mesurée par 32 indicateurs³⁴, dont 10 sont extraits du « Cadre de Résultats de l'UE pour les Partenariats internationaux ». Les autres sont tirés du Plan National de Développement 2018-2027 ou de certains plans sectoriels. Les valeurs de référence sont, soit tirées desdits plans sectoriels, soit encore à déterminer, ainsi qu'un nombre de valeurs-cibles.

Moyens de vérification principaux: (i) outil de mesure de la résilience, développé par la délégation de l'UE³⁵, (ii) enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la sécurité alimentaire au Burundi (ENSNSAB), (iv) rapports ENAB (Enquête Nationale Agricole du Burundi), (v) DHS (Demographic and Health Survey), (vi) statistiques nationales de l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), (vii) rapports techniques sectoriels, (viii) rapports narratifs des projets contribuant à ce Domaine Prioritaire, (ix) Bulletin Officiel du Burundi.

2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Le développement de chaînes de valeur agricoles durables nécessitera un soutien consistant aux investissements dans les très petites, petites et moyennes entreprises. Un montant indicatif de 10 M EUR de l'enveloppe nationale pourrait être réservé pour mettre en place une « fenêtre Burundi » de la facilité AgriFI, de manière à stimuler ces investissements privés dans le secteur agricole, notamment pour les orienter vers le soutien à des filières moins attractives économiquement à court terme, mais plus inclusives (pourvoyeuses d'emploi) et plus durables environnementalement. Par ailleurs, la mise en place de garanties via le FEDD+ devrait inciter les institutions financières à modérer leurs taux d'intérêt (une des principales barrières à l'accès aux crédits dans le secteur agricole) et à développer des produits plus adaptés à ce secteur.

Le secteur de l'énergie demande beaucoup d'investissements et se prête naturellement aux opérations de financement mixte. Comme dans le cadre du 11^e FED, une partie de l'enveloppe pays et/ou régionale prévue pour ce secteur pourra être utilisée comme levier pour mobiliser les financements d'institutions financières de développement pour la réhabilitation et/ou l'extension du réseau électrique national de distribution en privilégiant les zones rurales

³² Ces actions seront liées en particulier également au résultat 2.1.4

³³ La nature et la portée des appuis institutionnels dépendra de l'évolution des relations entre l'UE et le Burundi.

³⁴ Cf. Annexe I.

³⁵ Dans le cadre du contrat d'AT avec AGRINATURA un outil méthodologique pour mesurer l'impact des projets de la mesure d'appui à la résilience 11^{ème} FED (DEC 40082) a été développé.

souvent laissées pour compte. Les investissements du secteur privé pourraient par ailleurs être encouragés par la mobilisation des garanties pour les investissements FEDD+ qui seraient complémentaires au guichet ElectriFI pour le Burundi. Dans le cadre de la programmation régionale, des montants devraient être réservés pour des opérations de financement mixtes pour poursuivre l'interconnexion des systèmes électriques de la région (ainsi que le système de transports) dont dépendent fortement le développement et l'intégration régionale d'un pays fortement enclavé comme le Burundi. Un montant indicatif de 8 M EUR pourrait être réservé dans la programmation nationale pour renforcer les ressources du guichet ElectriFI pour le Burundi qui sera opérationnel à partir de 2021. Une assistance technique sera mobilisée pour approfondir la faisabilité et identifier les conditions préalables pour ces opérations³⁶.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 3M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.2. Domaine prioritaire 2 : développement humain et services de base (max. 2 pages)

Ce domaine s'articule sur trois secteurs, dont les deux premiers, (i) santé (Code CAD 120) et (ii) eau, hygiène et assainissement (Code CAD 140), sont étroitement liés l'un à l'autre et le dernier (iii) éducation fondamentale et formation professionnelle (Code CAD 110) établit un lien direct avec l'objectif du domaine prioritaire 1. Chacun de ceux-ci reprend plusieurs axes du PND et contribue à plusieurs ODD³⁷. Un certain nombre d'aspects et d'approches seront pris en compte dans les futures interventions³⁸.

Plusieurs risques et les mesures d'atténuation y correspondantes ont été identifiés :

Risques principaux	Mesures d'atténuation
Faible engagement, manque d'adhésion des autorités	Plaidoyer auprès des autorités en coordination avec PTF et les OSC
Obstacles liés à la réglementation et législation, lois PPP, lois tarifaires, environnementales, etc.	Plaidoyer auprès des autorités, assistance technique et renforcement des capacités institutionnelles
Manque ou insuffisance de ressources nationales pour assurer la durabilité des investissements (ouvrages, installations, services, etc.)	Renforcement de la coordination avec les PTF et de l'implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources sur le moyen-long terme. Renforcement des capacités institutionnelles pour la planification budgétaire des secteurs concernés

Les OSC seront fortement impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des actions découlant des trois secteurs. Leur rôle sera différent selon les secteurs. Ainsi, dans la santé elles seront plutôt chargées de renforcer la participation des citoyens dans la gouvernance locale du système public de santé, voire dans le soutien à la qualité des soins, tandis que pour le secteur de l'éducation, les OSC pourront être directement responsables de services de formation professionnelle. Dans certains cas, elles seront directement impliquées dans la réalisation et la gestion des ouvrages et dans le suivi des besoins et services livrés³⁹. Elles joueront également un rôle fondamental dans la coordination et le dialogue avec les autorités centrales et locales

³⁶ Une première étude a été réalisée en 2019. Elle a identifié quelques secteurs potentiels d'intervention, mais elle a permis aussi de comprendre qu'il reste beaucoup à faire pour créer les conditions pour la mise en place des mécanismes de garanties.

³⁷ Cf. tableau en annexe (3c)

³⁸ Cf. tableau en annexe (3b)

³⁹ C'est le cas des comités de gestion des points d'eau et des clubs d'hygiène, ainsi que les comités de santé – COSA.

en vue de maximiser leur adhésion, ainsi que la cohérence des actions envisagées avec les priorités nationales.

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Le domaine prioritaire 2 prévoit un objectif spécifique : OS 2.1 « *Les conditions de vie de la population burundaise, en particulier des groupes les plus vulnérables et des jeunes, sont améliorées* ». Pour ce faire, il est prévu de contribuer (i) au développement de l'offre de soins et de l'accès aux soins, en visant particulièrement les femmes enceintes, allaitantes et les enfants de moins de cinq ans, (ii) au renforcement des services de fourniture d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène (EAH) et (iii) au renforcement de l'accès à l'éducation fondamentale pour les enfants et de l'offre et accessibilité de formations professionnelles, techniques et artisanales de qualité pour les jeunes, filles et garçons. Ces dernières actions pourront être renforcées et soutenues par des actions au niveau régional qui aillent aussi au-delà de la formation professionnelle et qui touchent l'éducation supérieure et universitaire (ERASMUS+ / Intra-Africa Academic Mobility Scheme).

2.2.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Pour faciliter la synthèse, les résultats escomptés sont présentés regroupés en fonction des secteurs couverts :

2.1.1 La couverture sanitaire universelle (CSU) est augmentée durablement.

2.1.2 La qualité de l'offre de services de santé est améliorée durablement.

Il s'agit de soutenir le système de santé publique afin que tous les Burundais aient un accès équitable aux services de santé. La CSU est d'ailleurs une des priorités du PND et considérée par l'UE comme une pierre angulaire du développement humain. Un accent particulier sera donné à la prise en charge de la malnutrition aigüe⁴⁰ et à la santé reproductive et planning familial⁴¹. La qualité des services de soins sera atteinte tant par une amélioration des infrastructures et des équipements, que par une meilleure formation, encadrement et suivi du personnel médical. Quant à la durabilité du système de santé publique, elle sera recherchée à travers le renforcement des capacités en matière de planification et de suivi du système de financement de la santé et de mobilisation des financements innovants pour la mise en place d'assurances ou mutuelles.

2.1.3. Les infrastructures de distribution d'eau potable et/ou de collecte des eaux usées et les bonnes pratiques d'hygiène sont renforcées en milieu urbain.

2.1.4 Les infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement individuel et communautaire, ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène sont renforcées en milieu rural.

L'appui au secteur visera la réalisation ou la réhabilitation d'infrastructures d'eau potable et/ou d'assainissement tant en milieu urbain⁴² que rural et l'engagement de la population dans l'utilisation des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Ces actions complètent et renforcent les actions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle⁴³. Les autorités locales seront impliquées et le secteur privé sera mobilisé dans la perspective d'attirer des investissements privés et de créer des partenariats publics-privés. Un lien sera également tracé avec la durabilité de la ressource en eau et dès lors, la préservation des écosystèmes⁴⁴.

⁴⁰ En lien avec le résultat 1.1.1 et 1.1.2 du domaine 1.

⁴¹ Cette activité sera intégrée dans la plupart de secteurs pour contribuer à la maîtrise de la démographie

⁴² Plusieurs études et documents préliminaires sont disponibles (plan directeur de l'urbanisme de Bujumbura, le plan directeur des eaux usées et excréta pour les villes de Bujumbura, Mwaro, Kirundo et Karusi, le schéma directeur pour l'alimentation en eau potable de Bujumbura.).

⁴³ Résultat 1.1.1.

⁴⁴ Résultats 1.1.6 et 1.1.7

2.1.5 Les installations et services d'enseignement des écoles primaires sont améliorés

2.1.6 Les structures, équipements et ressources humaines nécessaires pour une formation professionnelle de qualité sont améliorés.

2.1.7 La formation professionnelle est en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Dans les écoles primaires les cantines scolaires seront renforcées afin que les enfants soient encouragés à compléter le cycle d'enseignement primaire⁴⁵. L'accès des écoliers aux services de santé et aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement sera également amélioré⁴⁶. Enfin, la qualité de l'enseignement sera améliorée à travers des outils numériques qui seront mis à la disposition des écoles ainsi que, là où les conditions le permettent, l'électrification des écoles.

Concernant la formation professionnelle, il est question d'améliorer les compétences professionnelles des apprenants, filles et garçons, d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle dans le marché de l'emploi tout en prétendant à un revenu décent. L'appui de l'UE sera donc orienté à améliorer les structures existantes sur le plan technique, pédagogique et de la gestion. Une attention particulière sera donnée à la création d'un dialogue tripartite (secteur public, secteur privé/chambres sectorielles, syndicats) pour améliorer l'adéquation de l'offre de formation. Ce résultat est en lien étroit avec le domaine prioritaire 1.

En synergie avec le R.1.1.3, il est envisagé d'introduire des activités d'éducation à la préparation au risque de désastre tant dans les écoles primaires que dans les centre de formation.

2.1.8. Les cadres réglementaires des secteurs de la Santé, de l'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) et de l'éducation sont améliorés.

Les trois secteurs nécessitent une actualisation de leurs cadres légaux et réglementaires respectifs, désormais obsolètes, avec une attention particulière à la gestion durable des investissements et aux modalités de participation du secteur privé dans les investissements et la gestion des services. Il s'agira donc de prévoir des mesures de renforcement des capacités et d'accompagnement des institutions et organes publiques en charges des trois secteurs, y inclus, si possible, à travers d'actions Twinning et/ou TAIEX. La gouvernance de ces trois secteurs devrait pouvoir être renforcée par des actions au niveau régional.

2.2.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

L'atteinte des résultats précédemment cités sera mesurée par 23 indicateurs⁴⁷, dont 5 sont extraits du « Cadre de résultats de l'UE pour les Partenariats internationaux ». Les autres sont tirés du Plan National de Développement 2018-2027 ou de certains plans sectoriels.

Les valeurs de référence et de cible font référence aux taux nationaux, toute source de financement confondue. Un certain nombre de cibles sont encore à déterminer⁴⁸. Moyens de vérification principaux : (i) rapports du Joint Monitoring Programme (WHO-UNICEF) et du FNUAP, (ii) statistiques nationales (ISTEEBU), (iii) rapports techniques sectoriels, (iv) Enquêtes Démographiques et de la Santé (EDS), (v) Annuaire Statistiques de la Santé, (vi) rapports narratifs des projets contribuant à ce Domaine Prioritaire, (vii) Base de données PBF en ligne ; (viii) Bulletin Officiel du Burundi.

2.2.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

⁴⁵ Cette action est complémentaire et intégrée à la fois aux activités prévues dans le cadre du résultat 1.1.1

⁴⁶ Cette action en synergie avec les activités prévues dans les cadre des résultats 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.4

⁴⁷ Cf. Annexe I.

⁴⁸ C'est en particulier le cas pour les résultats 2.1.5 et 2.1.6. Pour le secteur de la formation professionnelle il n'y a pas eu d'études récentes permettant d'avoir la situation de référence en 2020. A travers l'aide UE il sera donc nécessaire de réaliser un état des lieux du secteur.

Pour le secteur de l'EHA il est envisageable de prévoir des financements mixtes en particulier pour ce qui concerne les infrastructures à réhabiliter ou à réaliser en milieu urbain. Les fonds de l'UE pourraient être le levier pour mobiliser des financements d'institutions financières déjà actives ou intéressées par ce domaine, comme la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale (BM). Ainsi, une enveloppe indicative de 5M EUR de la programmation nationale pourrait être réservée à cette fin.

Par ailleurs, les garanties du FEDD+ pourraient faciliter les investissements privés dans le secteur à condition que le cadre réglementaire pour le PPP soit abouti. Quant à la santé, il est à explorer la possibilité d'activer, à terme, la African Health Diagnostics Platform (AHDP) portée par la BEI.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 3M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.3. Domaine prioritaire 3 : Bonne gouvernance et État de droit

Ce domaine s'articule autour de trois secteurs, dont les deux premiers, (i) culture démocratique et réconciliation (Code CAD 152) et (ii) droits humains et accès à la justice (Code CAD 150), sont étroitement liés l'un à l'autre, tandis que le dernier (iii) gouvernance économique et climat des affaires (Code CAD 250), est très lié aux domaines prioritaires 1 et 2⁴⁹. Chacun de ceux-ci reprend plusieurs axes du PND et contribue à plusieurs ODD⁵⁰. Un certain nombre d'aspects et d'approches seront pris en compte dans les futures interventions⁵¹.

Plusieurs risques et les mesures d'atténuation y correspondantes ont été identifiés :

Risques principaux	Mesures d'atténuation
Dégradation de l'environnement politique, économique et sécuritaire (par ex. présence de groupes armés et ou de groupes d' <i>Imbonerakure</i>)	Renforcement du dialogue politique avec les autorités et du dialogue avec les autres parties prenantes autour du respect des droits de l'homme Protéger et élargir l'espace civique
Faible engagement, manque d'adhésion des autorités	Plaidoyer auprès des autorités en coordination avec PTF et les OSC
Impunité pour les violations graves des droits de l'homme récentes et plus anciennes	Répertorier, cartographier et signaler les abus et violations des droits de l'homme afin de lancer des alertes rapides et mener des actions ciblées
Discours de haine avec une dimension politique et/ou ethnique	Promouvoir des actions communautaires de traitement et guérison des traumatismes du passé
Pas d'avancées dans le dialogue inter-burundais	Promouvoir des actions pour réduire les inégalités et mettre en lumière les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en tant que défenseurs des droits de l'homme

Les OSC seront fortement impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des actions découlant des deux premiers secteurs. Compte tenu de la sensibilité des sujets traités et des tensions entre l'UE et le Burundi qui ont caractérisé ces dernières années, leur rôle pourra changer selon les domaines concernés. Ainsi, en ce qui concerne les processus démocratiques elles seront responsables de promouvoir la participation active de la société civile, tandis qu'en ce qui concerne la justice et les droits humains elles seront plutôt actives dans la protection des plus vulnérables. Dans les deux cas, elles joueront un rôle fondamental dans la sensibilisation

⁴⁹ En particulier aux secteurs pour lesquels le secteur privé pourrait jouer un rôle très important (agriculture, énergie, eau principalement)

⁵⁰ Cf. tableau en annexe (3c)

⁵¹ Cf. tableau en annexe (3b)

de la population et dans le plaidoyer et le dialogue avec les autorités centrales et locales. Concernant l'environnement des affaires, les organisations du secteur privé (organisation des producteurs, patronat, chambres de commerce sectoriel, etc.) devraient avoir un rôle actif dans le dialogue avec les autorités pour améliorer le cadre légal et réglementaire existant.

2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Pour ce domaine prioritaire deux objectifs spécifiques sont prévus:

OS 3.1 : « *L'État de droit et la gouvernance démocratique et la cohésion sociale s'améliorent* ». Cet objectif sera atteint à travers le renforcement de la participation des citoyens au processus démocratique et à la réconciliation nationale, l'accès équitable à la justice et la protection des droits humains avec une attention particulière aux groupes vulnérables. L'impact des activités prévues pour atteindre cet objectif sera renforcé par le soutien européen au mécanismes régionaux en matière de prévention des conflits, de promotion du dialogue et de la culture de la paix, gouvernance des mouvements des populations notamment à travers la Conférence Internationales de la Région des Grands Lacs (CIRGL)⁵². Une action spécifique au niveau régional dans le cadre du « Comprehensive Refugee Response Framework – CRRF » devrait être soutenue à partir du PIM régional pour aborder spécifiquement la question des réfugiés burundais⁵³ encore installés dans quatre pays de la région des Grands Lacs, y inclus leur retour progressif au pays.

OS 3.2 : « *Le climat des affaires est amélioré* ». Cet objectif sera atteint en appuyant le dialogue public-privé ainsi que l'amélioration du cadre légal et réglementaire pour les investissements du secteur privé et pour le commerce aux niveaux national et régional. L'impact des activités prévues pour atteindre cet objectif pourra être renforcé par des actions au niveau régional facilitant le commerce et l'intégration économique entre les pays de la région.

2.3.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Pour faciliter la synthèse, les résultats escomptés sont présentés regroupés en fonction des secteurs couverts:

Pour l'OS 3.1 :

3.1.1 Les mécanismes de prévention, de résolution des conflits et de transmission pacifique de la mémoire sont renforcés.

3.1.2. Le dialogue entre les acteurs de la société civile (y inclus les acteurs politiques) et les autorités dans le cadre du processus démocratique, est renforcé.

3.1.3 Les capacités des médias à contribuer au développement d'un environnement libre, pluraliste, indépendant et propice à la réconciliation nationale sont renforcées.

L'interruption du cycle de transmission violente des événements du passé est un préalable pour un développement social harmonieux du pays. Le traitement de la mémoire sera donc appuyé au niveau communautaire de façon transversale, dans la mesure du possible dans le cadre de toutes les actions de développement et en particulier là où le risque de conflit est plus important. De la même façon, l'UE appuiera la création d'espaces de dialogue entre les autorités locales et les citoyens, avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes, pour encourager le débat sur la gouvernance sous tous ses aspects et contribuer à la redevabilité et à la transparence dans la gestion publique. Ce dialogue impliquera également les différentes communautés (hôtes, déplacés, retournés et réfugiés) installées dans le territoire en vue de prévenir les

⁵² Il s'agit d'appuis en cours et programmés de l'UE (à travers du PIM continental/régional) et de l'Allemagne (GIZ).

⁵³ <https://data2.unhcr.org/en/situations/burundi>

conflits. Enfin, l'implication des médias dans ces processus est essentielle pour favoriser le renforcement des principes fondamentaux de la démocratie et de la liberté d'expression.

3.1.4 Des instances et des services d'aides judiciaires sont disponibles et accessibles

3.1.5 Des mécanismes de suivi, de promotion et de protection des droits humains sont mis en place

Le renforcement des capacités des acteurs de la justice, ainsi que le déploiement d'outils numériques permettront de rendre plus efficace, impartiale et moderne la justice. En lien avec le système judiciaire, des « cliniques juridiques » seront mises en place pour faciliter l'accès gratuit à la justice pour la population avec une attention particulière au monde rural, aux femmes et aux groupes vulnérables. Malgré l'existence d'institutions comme la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), beaucoup de défis restent à relever pour la protection des DH. Dans cette perspective, la création d'un mécanisme de suivi national⁵⁴ de la promotion et la protection des droits de l'enfant, des femmes et des groupes vulnérables va jouer un rôle crucial pour rendre plus effectif le respect des DH. Souvent les détenteurs de droits ne revendiquent pas leurs droits car ils ne sont pas informés et ils ne sont pas capables d'identifier, de documenter et de répondre aux violations des DH. Dans ce contexte, des actions visant à sensibiliser les porteurs d'obligations et les détenteurs des droits seront réalisées. Ainsi, la sensibilisation et le débat sur les droits fondamentaux, y compris le droit d'accès à l'information, la liberté d'expression et le droit à l'identité légale, devront être renforcés. Dans ce cadre, le mécanisme de protection des communautés de déplacés, réfugiés et retournés y inclus le référencement de cas spécifiques sera renforcé en synergie avec les actions prévues dans les deux autres domaines.

Pour l'OS 3.2 :

3.2.1 Le dialogue entre le secteur privé et l'État est structuré et fonctionnel

3.2.2 L'inclusion financière pour les micro, petits et moyens entrepreneurs (MPME), avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes, est améliorée

3.2.3 Le cadre réglementaire facilitant l'intégration économique régionale et continentale du Burundi est amélioré.

L'UE facilitera la mise en place d'une version adaptée au Burundi de « plateforme SB4A » en vue de créer un espace de dialogue avec le secteur privé et entre ce dernier, les syndicats et l'État. Cela devrait permettre d'établir des priorités consensuelles en matière de mesures juridiques (par ex. justice commerciale) et règlementaires pour améliorer le climat des affaires, y inclus l'inclusion financière des MPME, les investissements privés et facilitant l'intégration économique régionale. Le renforcement des capacités et l'accompagnement des organes responsables de mettre au point ces mesures sont également envisagés. Une attention particulière sera donnée aux jeunes et aux femmes entrepreneurs afin d'assurer l'équité de l'accès aux ressources et aux facilités mises en place. Il est à noter que des ressources significatives seront aussi mobilisées via l'enveloppe régionale, pour renforcer la place du Burundi dans les structures d'intégration économique et commerciale régionales (comme c'est déjà le cas avec des programmes existants du 11^e FED) et dans les corridors régionaux prioritaires pour l'infrastructure et le transport.

2.3.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

L'atteinte des résultats précédemment cités sera mesurée par 25 indicateurs⁵⁵, dont 10 sont extraits du « Cadre de Résultats de l'UE ». Les autres sont tirés du Plan National de

⁵⁴ Il pourrait s'agir, par exemple, d'un Observatoire national des DH.

⁵⁵ Cf. Annexe I.

Développement 2018-2027 ou de certains plans sectoriels. Les valeurs de référence sont, soit tirées desdits plans sectoriels, soit encore à déterminer, ainsi qu'un nombre de valeurs-cibles. Moyens de vérification principaux: (i) indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), (ii) rapport sur la gouvernance en Afrique de la Commission Économique pour l'Afrique; (iii) indice des perceptions de la corruption (IPC) - Transparency International, (iv) rapport annuel de la Commission d'enquête sur le Burundi, (v) rapport national sur le développement humain du Burundi du PNUD, (vi) rapport annuel de Reporters Sans Frontières; (vii) indicateurs mondiaux de la gouvernance (WGI) de la Banque Mondiale; (viii) rapports annuels Doing Business de la Banque Mondiale; (ix) FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale; bulletins mensuels du prix ; rapports sur la situation macro-économique et le commerce extérieur ; statistiques sectorielles - l'Institut de Statistiques et d'Études Économiques (ISTEEBU) ; (x) statistiques et rapports périodiques de la Banque de la République du Burundi ; (xi) bulletins trimestriels des statistiques de l'Office Burundais des Recettes (OBR) (xii) Journal Officiel ; (xiii) rapports narratifs des projets contribuant à ce Domaine Prioritaire.

2.3.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Les ressources prévues pour l'amélioration du climat des affaires devraient servir comme levier pour mobiliser les investissements du secteur privé et les ressources des banques d'investissements. Dans ce cadre il est envisageable de déployer les garanties pour les investissements du FEDD+ pour faciliter l'inclusion financière des micro, petits et moyens entrepreneurs. Le Plan européen d'Investissement Extérieur (PIE) devra également être mobilisé en termes d'assistance technique pour accompagner le déploiement des garanties et la mise au point de produits financiers adaptés aux différents secteurs productifs de l'économie burundaise.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 3M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.4. Propositions d'initiatives « Équipe Europe » pays/multi-pays/régionales

Deux « Initiatives Équipe Europe » qui recoupent les trois domaines prioritaires sont proposées.

IEE 1 : «Build back better pour un Burundi résilient »

Cette IEE consolide et complète la « Mesure d'Appui à la Résilience des Populations du Burundi » lancée sous le 11^{ème} FED. Elle suit les principes du Pacte vert et de l'Alliance pour la croissance et les emplois durables⁵⁶ et découle également du document de « Vision conjointe »⁵⁷ réalisé avec les États-Membres et la Suisse, dont elle intègre les principales contributions⁵⁸. Elle se focalise sur le rural car la plupart de la population burundaise vit en zone rurale, où on retrouve les taux de pauvreté les plus élevés, le niveau le plus bas d'accès aux services de base et la vulnérabilité multirisque la plus élevée.

L'approche multisectorielle proposée se décline en trois dimensions intégrées et complémentaires à la fois: (i) économique (chaînes de valeur agricole qui créent des emplois

⁵⁶ En particulier en ce qui concerne l'implication du secteur privé, tout en prenant en compte la dimension « capital humain » et mettant une attention particulière aux jeunes et aux femmes pour s'assurer d'une réelle équité.

⁵⁷ Au vu de la persistance du contexte de fragilité politique et socioéconomique, il a été estimé qu'il fallait prévenir l'effondrement des institutions, de l'économie et de la société agissant sur deux niveaux (i) stabilisation de la situation socioéconomique et en renforcement de la résilience des populations, (ii) renforcement de la gouvernance, des processus démocratiques et de l'Etat de droit.

⁵⁸ FR (AFD) éducation fondamentale, BE (ENABEL) et NL formation professionnelle, entrepreneuriat agricole, chaînes de valeurs et gestion durable des RN ; BE (ENABEL), FR (Expertise FR) et NL santé; BE (ENABEL) et DE (GIZ) EHA.

durables et dignes, entrepreneuriat et secteur privé, inclusion financière, énergie renouvelable, formation professionnelle); (ii) sociale (accès aux services de santé, d'eau, hygiène et assainissement et d'éducation) et (iii) environnementale (protection de l'environnement, adaptation au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles). Elle intégrera également la prévention des conflits communautaires, des risques de désastres naturels et/ou sanitaires ou épidémiques dans le but de renforcer le nexus « humanitaire – développement – paix », ainsi que la résilience des populations. La participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes et la création d'emplois dignes sont au centre de cette IEE. La numérisation qui passera d'abord par l'alphabétisation l'utilisation d'outils numériques adaptés au contexte, est considérée comme un moyen permettant de renforcer l'efficacité et l'impact de l'aide européenne.

Cette IEE sera soutenue principalement par les domaines prioritaires 1 et 2 et partiellement par le domaine 3 (3^{ème} secteur « environnement des affaires ») en plus des contributions des États-Membres. Elle représente potentiellement l'action la plus visible et identifiable de l'UE au Burundi car elle assure la continuité et capitalise à la fois les actions et les approches mise en place par l'UE et les EM pendant ces dernières années pour renforcer la résilience de la population burundaise et du pays. Sa mise en œuvre ne devrait pas rencontrer d'obstacles car elle traite de sujets qui ne sont pas sensibles et qui peuvent faire l'objet d'une approche « Équipe Europe ». La plupart du budget de ce PIM soutiendra la mise en œuvre de cette IEE. L'apport de l'UE à cette TEI serait d'environ 164 millions d'euros pour la période 2021-2024.

IEE 2 : « Build back better pour la bonne gouvernance et l'Etat de droit au Burundi »

Cette IEE répond aux principes déclinés par le partenariat pour la paix, la sécurité et la gouvernance et découle également du document de « vision conjointe » réalisé avec les États-Membres et la Suisse, dont elle intègre les principales contributions⁵⁹.

Cette initiative vise à renforcer la cohésion sociale et les processus démocratiques, à faire respecter les droits des groupes les plus vulnérables et à stabiliser les institutions démocratiques. Pour ce faire, des interventions de l'Équipe-Europe seront orchestrées pour installer la culture démocratique, promouvoir la réconciliation nationale, faciliter l'accès à la justice et la prise en compte des droits humains, protéger et assurer une gestion durable des mouvements des populations et enfin, œuvrer à la restauration de la paix et de la sécurité dans le pays par une aide à la gestion et la prévention des conflits, aux niveaux national et régional.

Cette IEE 2 sera soutenue principalement par le domaine prioritaire 3, en partie par les domaines 1 et 2⁶⁰ et les contributions des États-Membres. Compte tenu des sujets « sensibles » abordés, l'approche « Équipe Europe » sera conditionnée par l'évolution positive du dialogue politique avec les autorités. L'apport de l'UE à cette TEI serait d'environ 30 millions d'euros pour la période 2021-2024.

Les deux IEE sont fortement intégrées en particulier en ce qui concerne les aspects liés aux droits (humains et socioéconomiques) et à la gouvernance. Les États-Membres représentés au Burundi – la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas – ont pris part à la conception de ces initiatives et sont déjà activement engagés dans plusieurs des secteurs couverts dans la description ci-dessus. Leur opérationnalisation sera progressive, secteur par secteur, et impliquera le renforcement de la coordination des programmes mis en œuvre et de la communication les concernant.

⁵⁹ FR, BE et NL accompagnent les processus démocratiques et la promotion et défense des DH. Dès que les conditions le permettront les EM pourront reprendre les appuis institutionnels en cours avant la crise de 2015.

⁶⁰ Il s'agit des résultats 1.1.7 et 2.1.7 en ce qui concerne la gouvernance des secteurs concernés et des tous les autres résultats en ce qui concerne les droits socioéconomiques des populations, y inclus les réfugiés congolais, les rapatriés burundais et les déplacés internes.

La contribution indicative de l'UE à ces TEIs est soumise à la confirmation des contributions indicatives significatives des partenaires de l'Equipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

3. Mesures d'appui

3.1. Mesures en faveur de la société civile

Depuis quelques années, l'environnement juridique et réglementaire est devenu de plus en plus contraignant pour les organisations de la société civile (OSC) nationales et internationales. De ce fait, les ONG internationales souffrent de contrôles de plus en plus stricts qui limitent leur marge d'action, tandis que les OSC burundaises ont été mises à l'écart de toute discussion ou consultation concernant les politiques de développement et ont vu leurs capacités d'opération diminuer fortement. La conséquence directe est une très faible participation citoyenne à la gouvernance et un manque de redevabilité des autorités vis-à-vis des citoyens. Dans ce contexte, il est donc indispensable de prévoir des mesures spécifiques en faveur des OSC visant à: (i) renforcer les OSC burundaises sur le plan technique, financier et de la gestion et du plaidoyer, avec une attention particulière aux organisations de base ; (ii) renforcer la structuration des réseaux, des fédérations, des groupements d'OSC ; (iii) appuyer l'amélioration du cadre légal et réglementaire concernant les OSC ; (iv) appuyer la création d'espaces de dialogue entre la société civile et les autorités, en vue d'améliorer la participation des OSC au développement et aux processus démocratiques.

Cet appui sera complémentaire à l'implication des OSC dans la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les secteurs prioritaires du PIM et dans le cadre du dialogue sectoriel.

3.2. Facilité de coopération

Il est prévu une facilité de coopération pour : (i) mobiliser de l'assistance technique et de l'expertise en support aux activités de coopération en général, y inclus l'opérationnalisation du FEDD+ (réalisation d'études diverses – thématiques / sectoriels, identification, faisabilité, préparation, monitoring évaluations, etc.- et d'audits, accompagnement des dialogues politiques, sectoriels et stratégiques, renforcement des capacités des institutions / organisations nationales qui ne bénéficient pas d'aides directes de l'UE, accompagnement de la programmation conjointe et des IEE, préparation de stratégies et de plans d'action en matière de communication et de visibilité, accompagnement et support pour une meilleure intégration des aspects/approches transversaux tels que le genre, l'environnement, le changement climatique, les droits, etc.) ; (ii) renforcer les collaborations avec les autres DG et institutions européennes afin de valoriser l'expertise de l'UE et la valeur ajoutée de ses politiques internes et de leur projection extérieure (en ligne avec les engagements de l'UE et de ses États-Membres en ce qui concerne la cohérence des politiques au service du développement⁶¹) (iii) organiser des conférences, des séminaires, des évènements, des formations en relation directe avec les activités de coopération et la diplomatie publique (culturelle, économique et environnementale / climatique); (iv) organiser des évènements de communication et de visibilité ; (v) soutenir les mécanismes de coordination de l'aide.

4. Aperçu financier

⁶¹ https://ec.europa.eu/international-partnerships/policy-coherence-development_fr

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour le Burundi et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes du Burundi.

Domaines	Montants (EUR)	% du total
1. Croissance inclusive, verte, durable et créatrice d'emploi	55.00	28.35%
2. Développement humain et services de base	104.00	53.61%
3. Bonne gouvernance et Etat de droits	25.00	12.89%
Appui à la société civile	7.00	3.61%
Mesures de support	3.00	1.55%
TOTAL pour la période initiale	194.00	100.00%

Suivant confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de 194 M EUR, un montant indicatif de 3M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour approvisionner les garanties EFSD+ sous les 3 domaines prioritaires.

Annexe 1

Cadre d'intervention

Note : certains indicateurs sont extraits du Cadre de Résultats de l'UE (Ares(2021)260341) et sont identifiés comme tels (CR-UE + N° d'identification), tandis que d'autres sont spécifiques au pays et sont tirés, soit du Plan National de Développement 2018-2027 (PND), soit des politiques sectorielles spécifiques aux secteurs couverts par ce PIM.

(*) Là où c'est pertinent et applicable, les indicateurs seront désagrégés par sexes, par tranches d'âge, ou par groupe de vulnérabilité (réfugiés/déplacés/retournés; personnes avec handicap, etc.)

Indicateurs du CR-UE : 24/39

DP 1 : 32; 33; 1; 13(x4); 2; 3(x2); 4; 5; 7; 9;
DP 2 : 33; 34; 38(x2); 14; 13(x3);
DP 3 : 21; 24; 25; 28; 29; 37(x2); 26; 30; 17; 20;

Domaine prioritaire 1: Croissance inclusive, verte, durable et créatrice d'emploi

Objectif spécifique 1.1 : "Les revenus des populations rurales et l'utilisation durable des ressources naturelles sont améliorés"

Nombre d'indicateurs : 32 (dont plusieurs se répètent)
 - du CR-UE : 10 (dont N°3 se répète 2 x et N°13 se répète 4 x)
 - spécifiques à ce PIM : 18

Résultats escomptés	Indicateurs (*)	Valeurs de référence (VR) et cibles (C)	Sources des données
R.1.1.1. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée	Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire bénéficiant d'une assistance de l'UE (CR-UE 32)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports narratifs des projets; - Enquêtes nationales sur la situation nutritionnelle et la sécurité alimentaire au Burundi - ENSNSAB.
	Nombre de femmes en âge de procréer, d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant des interventions soutenues par l'UE liées à la nutrition (CR-UE 33)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports et statistiques ISTEEBU (dont ENAB - enquête nationale agricole du Burundi)
	Taux de prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois (taille/âge <-2 ET)	VR : 54,2% (2019) C : 51.8% (2027)	- Demographic and Health Survey;
	Taux de personnes bénéficiant d'une diversité alimentaire minimale : (a) enfants; (b) femmes	VR : à définir par l'outil de mesure de résilience (2020) C : XX (2027)	- Rapports IPC - Rapports SUN-Burundi - Rapports ATAB Outil de Mesure de la Résilience
	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère au sein de la population, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES), ventilée par lieu, revenu du ménage, composition	VR : à définir par l'outil de mesure de résilience (2020) C : XX (2027)	

R.1.1.2. Les chaînes de valeur agricoles durables sont renforcées	Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, leur accès au marché et/ou la sécurité foncière (CR-UE 1)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports narratifs des projets; - Rapports de revues sectorielles; - Rapports et statistiques ISTEEBU (dont ENAB - enquête nationale agricole du Burundi)
	Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois verts, soutenus/maintenus par l'UE (CR-UE 13)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Valeur ajoutée créée (prix de vente d'un produit/service - coût de production/service)	VR : XX (2020) C : augmentation de 60% (2027)	
R.1.1.3. L'aménagement du territoire et la gestion des terres sont améliorés, en particulier au niveau des ménages et des communautés	Écosystèmes agricoles et d'élevage pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (ha) (CR-UE 2)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports narratifs des projets; - Rapports de revues sectorielles; - Rapports et statistiques ISTEEBU (dont ENAB - enquête nationale agricole du Burundi)
	Proportion (%) de petits exploitants bénéficiaires de l'appui de l'UE pratiquant une agriculture durable	VR XX (2020) C : augmentation de 60% (2027)	
	Nombre de communes ayant un système d'alerte et un plan de contingence opérationnels	VR : 72 (2022) C : 119 (2027)	
R.1.1.4. Le réseau national de distribution de l'électricité est réhabilité et étendu.	Nombre de personnes ayant l'accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à : (a) un nouvel accès ; (b) un accès amélioré. (CR-UE 3)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports de revues sectorielles; - Rapports du PND sur le suivi des ODD; - Rapports narratifs des projets; - Rapports et statistiques ISTEEBU
	Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois verts, soutenus/maintenus par l'UE (CR-UE 13)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Pertes techniques sur le réseau (taux %)	VR : 31% (2018) C : 20% (2027)	
	Longueur (km) du réseau MT/BT (nouvellement construit et réhabilité)	VR : 3 823 km (2016) C : 7 000 km (2027)	
R.1.1.5. La disponibilité et l'accès à des services d'énergie fiables, modernes et durables en milieu rural sont améliorés.	Nombre de personnes ayant l'accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à : (a) un nouvel accès ; (b) un accès amélioré. (CR-UE 3)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports de revues sectorielles; - Rapports du PND sur le suivi des ODD; - Rapports narratifs des projets; - Rapports et statistiques ISTEEBU
	Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE (CR-UE 4)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois verts, soutenus/maintenus par l'UE (CR-UE 13)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	

	Nombre d'opérateurs privés actifs dans le milieu rural	VR : NA (2020) C : augmentation de 20% (2027)	
	Nombre de ménages avec accès à l'énergie moderne non électrique	VR : NA (2020) C : +500.000 (2027)	
	Taux de ménages ayant recours à une biomasse traditionnelle comme source d'énergie domestique	VR : 99% (2018) C : 95% (2027)	
R.1.1.6. La gouvernance du patrimoine forestier, des aires protégées et parcs nationaux, de la biodiversité et des ressources en eau et halieutiques est améliorée	Nombre de villes avec des stratégies de lutte contre le changement climatique et/ou de réduction des risques de catastrophes (a) développées, (b) en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'UE. (CR-UE 5)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de revues sectorielles; - Rapports du PND sur le suivi des ODD; - Rapports narratifs des projets ; - Rapports et statistiques ISTEEBU - Communications nationales à la CCNUCC; - Rapports/données de l'Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale-OFAC
	Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes d'équivalent-CO₂) avec le soutien de l'UE (CR-UE 7)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous (a) protection, (b) gestion durable, avec le soutien de l'UE (km²) (CR-UE 9)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois verts, soutenus/maintenus par l'UE (CR-UE 13)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Taux de reboisement	VR : N.A. (2020) C : +5% (2027)	
	Taux de déboisement	VR : NA (2020) C : diminution de 5% (2027)	
	Taux des zones de captage / zones tampon protégées	VR : N.A. (2020) C : +10% (2027)	
	Taux de sources d'eau douce restaurées	VR : N.A. (2020) C : +5% (2027)	
	Taux de frayères protégées / restaurées	VR : N.A. (2020) C : +10% (2027)	
	Nombre d'acteurs du secteur de la pêche ayant adopté un système de gestion durable des ressources halieutiques	VR : N.A. (2020) C : +10% (2027)	

R.1.1.7. Le cadre réglementaire des secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de l'environnement est amélioré.	Nombre de lois / décrets / ordonnances / règlements concernant l'électrification; l'énergie propre; la sécurité alimentaire et la nutrition; l'économie du secteur agricole; l'aménagement du territoire; la gestion/protection des ressources naturelles; la conservation de la biodiversité; la politique climatique, ayant été élaborés ou amendés	VR : 12 (2020) C : 24 (2027)	- Bulletin Officiel du Burundi - Rapports de revues sectorielles;
Domaine prioritaire 2 : Développement humain et services de base			Nombre d'indicateurs : 23 (plusieurs se répètent)
Objectif spécifique 2.1 : « Les conditions de vie de la population burundaise, et en particulier des groupes les plus vulnérables et des jeunes, sont améliorées »			- du CR-UE : 5 (dont N.13 se répète 3x et le N.38, 2x) - spécifiques à ce PIM : 15
Résultats escomptés	Indicateurs (*)	Valeurs de référence (VR) et cibles (C)	Sources des données
R.2.1.1. La Couverture Sanitaire Universelle (CSU) est augmentée	Nombre de femmes en âge de procréer, d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant des interventions soutenues par l'UE liées à la nutrition (CR-UE 33)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports UHC Global Report; - Joint monitoring WHO-UNICEF; - FNUAP; - enquêtes Démographie et Santé (EDS); - Base de données FBP en ligne; - Rapports de revues sectorielles; - Rapports narratifs des projets.
	Nombre de femmes ayant utilisé une méthode de contraception moderne avec le soutien de l'UE (CR-UE 34)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Couverture en services de santé essentiels (SDG 3.8.1)	VR : 43 (2015) C : xxxx (2027)	
	Incidence de dépenses de santé catastrophiques (<10%) pour les ménages (SDG 3.8.1.)	VR : 15% (2015) C : xxx (2027)	
	Taux de grossesse chez les adolescentes (nombre de naissances par 1.000 femmes âgées de 15 à 19 ans) (SDG 3.7.2)	VR : 58 (2013-2018) C : à déterminer (2027)	
R.2.1.2. La qualité de l'offre de services de santé est améliorée durablement	Taux de mortalité maternelle	VR : 334 (2016-2017) C : 100 (2027; 70 en 2030, ODD)	
	Score de la qualité des soins au niveau des Centres de Santé	VR : 68,45 (FBP, 2019) C : 80 (2027)	
	Score de la qualité des soins au niveau des Hôpitaux de District	VR : 77,21 (FBP, 2019) C : 85 (2027)	

R.2.1.3. Les infrastructures de distribution d'eau potable et/ou de collecte des eaux usées et les bonnes pratiques d'hygiène sont renforcées en milieu urbain	Nombre de personnes (en milieu urbain) ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (CR-UE 38)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Joint monitoring programme WHO-UNICEF; - Rapports de revues sectorielles; - Rapports et statistiques ISTEEBU; - Rapports narratifs des projets.
	Nombre: (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE (CR-UE 13)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
R.2.1.4. Les infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement individuel et communautaire, ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène, sont renforcées en milieu rural	Nombre de personnes (en milieu rural) ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (CR-UE 38)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports de revues sectorielles (santé, éducation, EHA); - Rapports et statistiques ISTEEBU; - Rapports narratifs des projets contribuant à ce DP.
	Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois verts, soutenus/maintenus par l'UE (CR-UE 13)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Taux d'accès à un service d'hygiène de base amélioré en milieu rural	VR : 4% (2019) C : 10% (2027)	
	Nombre d'opérateurs privés actifs dans le milieu rural	VR : NA (2020) C : +10% (2027)	
R.2.1.5 Les installations et services d'enseignements des écoles primaires sont améliorés	Nombre d'enfants ayant bénéficiés d'interventions/services en matière de (a) alimentation scolaire; (b) Eau, hygiène et assainissement; (c) santé; (d) enseignement avec des outils numériques, soutenus par l'UE	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports de revues sectorielles (santé, éducation, EHA); - Rapports et statistiques ISTEEBU; - Rapports narratifs des projets contribuant à ce DP.
R.2.1.6. Les structures, équipements et ressources humaines nécessaires pour une formation professionnelle de qualité sont améliorés	Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, soutenues par l'UE dans des institutions ou sur le lieu de travail : (a) toute formation professionnelle et développement des compétences, (b) seulement la formation professionnelle et le développement des compétences pour le numérique (CR-UE 14)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Rapports de revues sectorielles; - Rapports et statistiques ISTEEBU; - Rapports narratifs des projets.
	Nombre de structures de formation ayant bénéficié de l'aide de l'UE	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre de formateurs qualifiés formés avec l'aide de l'UE	VR : 0C : à déterminer au niveau des Actions	
R.2.1.7. La formation professionnelle est en adéquation avec	Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois verts, soutenus/maintenus par l'UE (CR-UE 13)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	

les besoins du marché du travail	Nombre de nouvelles filières de formation adaptées au marché de travail créées	VR : xx (2020) C : yy (2027)	
	Nombre de protocoles d'accords entre les centres de formation professionnelle et le secteur privé (Entreprises) mis en place	VR : xx (2020) C : yy (2027)	
	Taux d'employabilité des lauréats de la formation professionnelle	VR : xx (2020) C : yy (2027)	
R.2.1.8. Les cadres réglementaires des secteurs de la Santé, de l'Eau-Hygiène-Assainissement (EHA) et de la formation professionnelle sont améliorés	3.1. Nombre de lois / décrets / ordonnances / règlements concernant les secteurs santé, EHA et formation professionnelle	VR : xx (2020) C : yy (2027)	- Bulletin Officiel du Burundi; - Rapports de revues sectorielles.
Domaine prioritaire 3 : Bonne gouvernance et Etat de droit			Nombre d'indicateurs : 25
Objectif spécifique 3.1. : "L'État de droit et la gouvernance démocratique sont améliorés"			- du CR-UE : 10 (le N.37 se répète 2x) - spécifiques à ce PIM : 16
Résultats escomptés	Indicateurs (*)	Valeurs de référence (VR) et cibles (C)	Sources des données
R.3.1.1. Les mécanismes de prévention, de résolution des conflits et de transmission pacifique de la mémoire sont renforcés	Nombre de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE (CR-UE 21)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Données et rapports OIM, UNHCR, ONU Femmes, PNUD; - Rapports des OSC (APRODH, AFJB, OAG, Ligue Itheke, etc.); - Statistiques du Ministère de la Justice et du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre; - Rapports narratifs des projets; - Données et rapports EWAG; - Données et rapports CNIDH;
	Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou la prévention des conflits. (CR-UE 25)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre de mécanismes de justice transitionnelle fonctionnels	VR : xx (2020) C : yy (2027)	
R.3.1.2. Le dialogue entre les acteurs de la société civile (y inclus les acteurs politiques) et les autorités dans le cadre du processus démocratique, est renforcé	Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non-étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (CR-UE 24)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre d'organisations locales de la société civile bénéficiant du (ou touchées par le) soutien de l'UE (CR-UE 28)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	

	Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation des organisations de la société civile grâce au soutien de l'UE (CR-UE 29)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- indice Mo Ibrahim IIAG; - IPC Transparency international; - Commission économique pour l'Afrique; - rapport Développement Humain - Burundi (PNUD); - Reporters sans frontières; - World Governance Index - BM; - Bulletin officiel du Burundi
	Nombre de mécanismes de dialogue entre les OSC et le gouvernement mis en place sur les sujets tels que : le changement climatique / l'inclusion des jeunes / le déplacement forcé / la gestion-réduction des risques et des vulnérabilités (ventilés par sexe)	VR : xx (2020) C : yy (2027)	
	Nombre de personnes informées par le biais de campagnes / événements de la société civile sur les droits fondamentaux, l'accès à l'information, la liberté d'expression et le droit à l'identité juridique, grâce au financement de l'UE (ventilé par sexe et âge)	VR : xx C : yy (2027)	
R.3.1.3. Les capacités des médias à contribuer au développement d'un environnement libre, pluraliste, indépendant et propice à la réconciliation nationale, sont renforcées	Nombre de représentants des partis politiques et de la société civile ayant participé à des débats sur les processus démocratiques et de réconciliation nationale	VR : 0 (2020) C : 150 (2027)	
	Nombre de médias privés indépendants actifs	VR : xx (2020) C : + 30% (2027)	
	Classement du Burundi sur l'index mondiale de Reporters Sans Frontières	VR : 147 (2021) C : yy (2027)	
R.3.1.4. Des instances et des services d'aide judiciaire sont disponibles et accessibles	Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (CR-UE 37)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre de personnes ayant directement bénéficié de programmes d'aide juridique soutenus par l'UE (CR-UE 26) ventilé par sexe et âge.	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
R.3.1.5. Des mécanismes de suivi, de promotion et de protection des droits humains sont mis en place	Nombre de victimes de violations des droits de l'homme bénéficiant directement d'une aide financée par l'UE (CR-UE 30) ventilé par sexe, âge et type d'handicap.	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (CR-UE 37) ventilé par sexe, âge et type d'handicap.	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Nombre de personnes dont la connaissance de leurs droits fondamentaux a été améliorée (ventilé par sexe, âge et type de handicap)	VR : 0 (2020) C : 20% de la population (2027)	
	Nombre de personnes touchées par le biais de campagnes / événements de la société civile sur les droits fondamentaux, l'accès à l'information, la liberté d'expression et le droit à l'identité juridique (ventilé par sexe, âge et type d'handicap)	VR : 0 (2020) C : 20% de la population (2027)	
Objectif spécifique 3.2. : 'Le climat des affaires est amélioré'			

Résultats escomptés	Indicateurs(*)	Valeurs de référence (VR) et cibles (C)	Sources des données
R.3.2.1. Le dialogue entre le secteur privé et l'État est structuré et fonctionnel	Nombre de plateformes/mécanismes de dialogues en fonctionnement	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	- Commission économique pour l'Afrique; - rapport Développement Humain - Burundi (PNUD); - rapports Doing Business, BM; - IMF outlook; - ISTEERU; - Banque nationale du Burundi; - Office burundais des Recettes OBR; - Bulletin officiel du Burundi
	Nombre de politiques/stratégie/réglementations/législations qui découlent du dialogue	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
R.3.2.2. L'inclusion financière pour les micro, petites et moyennes entreprises, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes, est améliorée	Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : (a) entreprises ; (b) particuliers (tous les services financiers); (c) particuliers (services financiers numériques) (CR-UE 17)	VR : 0 C : à déterminer au niveau des Actions	
	Volume des investissements du secteur privé y compris par des PPP (Mio BIF)	VR : XX (2020) C : à déterminer au niveau des Actions	
	Valeur du crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)	VR : XX (2020) C : à déterminer au niveau des Actions	
R.3.2.3. Le cadre réglementaire facilitant l'intégration économique régionale et continentale du Burundi est amélioré	Nombre d'initiatives financées par l'UE soutenant la mise en œuvre de réformes politiques, économiques et sociales et d'accords conjoints avec les pays partenaires (CR-UE 20)	VR : 0C : à déterminer au niveau des Actions	
	Volume des exportations de produits burundais vers les marchés régionaux et internationaux (Mio BIF)	VR : xx (2020) C : yy (2027)	
	Nombre de mécanismes, règlements, conventions favorisant l'intégration régionale économique et commerciale du Burundi	VR : xx (2020) C : yy (2027)	

Annexe II - Matrice des bailleurs

Bailleur (1) / Montant en USD par Secteur CAD (2)	Education	Santé	Politique en Matière de Population / Santé & Fertilité	Distribution d'Eau et Assainissement	Gouvernement & Société Civile-général	Conflits, Paix et Sécurité	Infrastructures et Services Sociaux Divers	Transports et Entreposage	Energie	Agriculture, forêt et pêche	Politique Commerciale et Réglementations	Aide Alimentaire Développementale	Aide sous forme de Produits, Autre	Intervention d'Urgence	Reconstruction & Réhabilitation	Prévention et préparation des/au catastrophes	TOTAL X
	112	120	130	140	151	152	160	210	230	310	330	520	530	720	730	740	
Allemagne	\$ 2,109,481	\$ 4,189,922		\$ 14,710,323	\$ 2,354,737	\$ 6,653,707	\$ 160,203					\$ 22,565,267	\$ 275,220	\$ 6,409,535	\$ 10,906,830	\$ 1,528,607	\$ 71,863,832
Belgique	\$ 11,013,991	\$ 16,925,473		\$ 677,231	\$ 8,679,106	\$ 903,541	\$ 5,250,891			\$ 18,090,652	\$ 5,701,300			\$ 1,220,078		\$ 2,972,281	\$ 71,434,544
France	\$ 3,286,213	\$ 179,304				\$ 683,900						\$ 2,260,585					\$ 6,410,002
Pays bas										\$ 68,218,578		\$ 10,262,340	\$ 10,041,890				\$ 88,522,808
UE	\$ 172,399	\$ 86,303,484		\$ 11,090,970	\$ 24,250,643	\$ 9,008,332	\$ 5,791,951	\$ 26,433,479	\$ 52,744,274	\$ 33,939,534	\$ 3,345,543	\$ 14,040,505				\$ 11,828,100	\$ 278,949,215
Royaume Unis		\$ 2,956,308										\$ 1,790,841			\$ 255,834		\$ 5,002,983
USAID		\$ 57,760,981			\$ 8,648,617	\$ 537,630				\$ 1,018,172		\$ 28,545,418	\$ 1,487,500				\$ 97,998,318
Banque Africaine de Développement	\$ 5,524,800				\$ 484,525			\$ 78,376,885	\$ 47,493,919	\$ 26,045,486	\$ 1,841,600						\$ 159,767,215
Banque Mondiale	\$ 26,666,667	\$ 30,820,000	\$ 30,000,000		\$ 30,000,000				\$ 100,000,000	\$ 70,357,143	\$ 48,000,000	\$ 40,000,000	\$ 20,000,000			\$ 20,000,000	\$ 415,843,810
Fond Mondial (3)		\$ 110,000,000															\$ 110,000,000
TOTAL X	\$ 48,773,551	\$ 309,135,473	\$ 30,000,000	\$ 26,478,524	\$ 74,417,627	\$ 17,787,110	\$ 11,203,045	\$ 104,810,363	\$ 200,238,193	\$ 217,669,566	\$ 58,888,443	\$ 119,464,955	\$ 31,804,610	\$ 7,629,613	\$ 11,162,664	\$ 36,328,987	\$ 1,305,792,727

NB : Les données ont été collectées en fin 2020. Il s'agit d'engagements en cours ou qui seront réalisés dans les prochains mois.

(1) Les Nations Unies n'ont pas encore partagés leurs données. Il manque également les subventions GAVI.

(2) Les sous-secteurs ont été regroupés par secteur principaux

(3) Il s'agit de la subvention programmée pour le Burundi pour la période 2021-2023.